



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/10
9 mai 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023
Point 7(b) de l'ordre du jour provisoire¹

**RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DE PROJETS 2023
(PARTIE I)**

Introduction

1. Conformément aux décisions pertinentes sur les rapports d'achèvement de projets (RAP), les plus récentes étant les décisions 91/28(b) et 90/28(b), les listes des RAP en souffrance dus pour 2023, selon le rapport périodique de 2021, ont été envoyées aux agences bilatérales et d'exécution en janvier 2023 en vue de soumettre le premier rapport global de l'année à la 92^e réunion.
2. Les agences ont communiqué les efforts entrepris pour soumettre les RAP, dans toute la mesure du possible. Dans certains cas, des facteurs externes ont conduit à de nouveaux reports, en vue de soumissions finales à la 93^e réunion. Conformément à la décision 91/28(b), demandant aux agences d'exposer les raisons pour lesquelles ces RAP n'ont pu être soumis à temps, l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a demandé et reçu des informations de la part de plusieurs agences à ce sujet.
3. Les agences bilatérales et d'exécution ont fourni les raisons suivantes pour expliquer les retards dans la soumission des RAP : (a) délais dans la confirmation finale des données que les gouvernements devaient fournir; (b) délais pour recevoir l'accord des pays avant de soumettre les RAP; (c) délais dans la livraison des équipements nécessaires à la réalisation des projets, retardant ainsi la préparation des RAP; et (d) un projet a été suspendu pour des raisons de sécurité liées à l'instabilité politique dans le pays.
4. Vingt-quatre RAP d'Accords pluriannuels (APA) pour la phase I des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (dont 17 étaient dus par décision) et trois RAP individuels pour des projets de vérification ont été soumis par les agences et reçus au Secrétariat après la date-limite de remise pour leur examen à la 92^e réunion. Ils seront inclus dans le rapport global qui sera présenté à la 93^e réunion.²

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

² Voir Annexe III pour les RAP individuels ; Annexe IV pour les RAP d'APA dus par décision en 2023 et Annexe V pour les RAP d'APA en souffrance.

I. Résumé des informations provenant des RAP d'APA

I.1 Aperçu des informations provenant des RAP d'APA

5. Sur les 254 projets d'APA identifiés comme achevés dans le rapport périodique de 2021, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 239 RAP avant la 92^e réunion, dont 219 avaient été reçus avant la 91^e réunion et 20 après, ce qui laissait 15 RAP en souffrance, tel qu'indiqué au Tableau 1.

Tableau 1. Aperçu des RAP d'APA

Agence	Achevés	Reçus avant la 91 ^e réunion	Reçus après la 91 ^e réunion	En souffrance
Canada	3	3	0	0
France	6	6	0	0
Allemagne	11	9	1	1
Japon	1	1	0	0
PNUD*	55	49	3	3
PNUE*	81	65	6	10
ONUDI*	71	63	8	0
Banque mondiale	26	23	2	1
Total	254	219	20	15

*De plus, PNUD, PNUE et ONUDI ont chacune soumis un autre RAP d'APA pour des projets achevés après 2021.

6. Les 23 RAP pour des projets d'APA soumis après la 91^e réunion mais avant la date-limite convenue pour examen à la 92^e réunion³, qui figurent à l'Annexe I, incluent 20 PGEH, deux plans d'élimination des CFC et un projet sur le bromure de méthyle (BM).

7. Le Tableau 2 résume les fonds décaissés cumulés, la quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) éliminées et les retards dans l'achèvement de 23 projets d'APA pour lesquels les RAP ont été reçus depuis la 91^e réunion et sont inclus dans le présent rapport global pour examen à la 92^e réunion.

Tableau 2. Aperçu du budget, des SAO éliminées et des retards pour les RAP d'APA soumis après la 91^e réunion

Agence	Fonds des APA (\$ US)		Élimination (tonnes PAO)		Retards moyens (mois)*
	Approuvés	Décaissés	Approuvée	Réelle	
Allemagne	601 450	601 450	35,9	29,7	1,07
PNUD	3 850 081	3 364 879	28,1	25,2	-0,75
PNUE	2 857 602	2 677 463	18,0	9,8	-1,88
ONUDI	6 386 576	6 185 873	56,1	47,1	0,67
Banque mondiale	9 734 781	9 734 781	2 083,6	2 083,6	9,68
Grand Total	23 430 490	22 564 446	2 221,7	2 195,4	0,45

* La moyenne totale est calculée sur le total des 23 RAP d'APA reçus, tels que présentés à l'Annexe I.

³ Inclus à l'Annexe I: 23 RAP d'APA dont 20 PGEH, deux projets d'élimination des CFC et un projet sur le BM sont examinés dans le présent document global UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/10. Il inclut trois RAP soumis pour des projets achevés après 2021.

I.2 Raisons des retards dans la mise en œuvre des projets contenus dans les accords pluriannuels et mesures prises

Plan de gestion de l'élimination des HCFC

Raisons des retards

8. Les agences ont soumis 17 RAP d'APA pour la phase I de PGEH et trois RAP d'APA pour la phase II. Diverses raisons ont été fournies pour les retards dans la mise en œuvre des projets, incluant : (a) signature des accords retardée à cause de changements dans la structure gouvernementale; (b) faible taux de décaissement (retards dans la soumission des tranches); (c) problèmes d'approvisionnement, tels que des procédures administratives locales ou nationales strictes pour les exemptions de TVA sur les équipements achetés; (d) changement d'administrateur au Bureau de l'ozone; (e) retards dus aux fournisseurs et aux entreprises (par ex. difficultés rencontrées dans la sélection de la technologie de remplacement pour la conversion); (f) des Unités nationales de l'ozone (UNO) confrontées aux contraintes de leur système budgétaire national pour accéder au financement du Fonds multilatéral; (g) conception du projet (par ex. technologies indisponibles ou devenues irréalisables); (h) fortes réactions des parties prenantes face à la nouvelle législation sur les SAO; et (i) changements des priorités gouvernementales et du secteur privé à cause de facteurs externes affectant la mise en œuvre (par ex. catastrophes naturelles).

9. La pandémie de COVID-19 a entraîné des retards dus à la perturbation des chaînes d'approvisionnement et aux répercussions sur le secteur de la vente au détail. Le confinement partiel imposé par les gouvernements a compromis l'organisation de sessions de formation en personne et d'ateliers avec les parties prenantes. Il a affecté les processus de collecte de données et les activités de renforcement des capacités, incluant la formation des techniciens.

Mesures prises pour remédier aux retards de mise en œuvre

10. Les agences bilatérales et d'exécution ont remédié aux retards de mise en œuvre par l'amélioration des communications avec les gouvernements et par un suivi continu pour résoudre les problèmes administratifs. Dans certains cas, les agences d'exécution ont effectué des visites sur le terrain pour expliquer le projet à de nouveaux partenaires nationaux avant la signature de l'accord et des documents de projet. Dans d'autres cas, elles ont accéléré la mise en œuvre des activités des PGEH, y compris par une mise en œuvre directe, afin de faciliter la présentation de la demande pour la prochaine tranche.

11. Les programmes de renforcement des capacités et la formation continue ont été livrés au personnel nouvellement en poste afin de faciliter leur intégration accélérée dans la mise en œuvre des projets. Ces mesures ont été complétées par de la formation continue pour surmonter les défis associés au remplacement des administrateurs des Bureaux de l'ozone. Les problèmes de conception des projets ont été traités par la révision du projet initial, en vue de remplacer les options technologiques prévues par des solutions de remplacement disponibles pour le projet.

12. Des retards liés à l'approvisionnement et à des problèmes contractuels ont également été signalés. Certaines activités dont la mise en œuvre avait été prévue durant une phase ont dû être repoussées et mises en œuvre durant la prochaine tranche du projet.

13. Pour remédier aux retards dus aux entreprises, les agences d'exécution ont mené des missions conjointes sur le terrain avec des experts techniques et ont prêté assistance à l'Autorité nationale de l'ozone (ANO) pour surveiller la conversion des industries dans deux cas et s'assurer que les processus pertinents soient conformes au cadre des accords signés entre l'ANO et les industries. Des discussions ont eu lieu avec les fournisseurs pour organiser la livraison des marchandises et réaménager le calendrier et le plan de travail afin d'atténuer l'impact des retards. Les agences ont fourni une assistance technique pour les activités de remise en état et des ateliers de sensibilisation ont été offerts pour promouvoir la remise en état.

14. Dans les cas de changements politiques et institutionnels (par ex. nouvelle administration), les agences ont fourni du soutien durant la période de transition pour bâtir des ponts entre les anciens et les nouveaux organismes responsables et, au besoin, elles ont mené des missions dédiées pour résoudre les problèmes sur place. Les agences ont expliqué les projets aux nouveaux représentants gouvernementaux pour faciliter la continuité dans la mise en œuvre du projet. Dans un cas, pour faire face à la réaction des parties prenantes à la suite de l'interdiction d'un équipement, les données et les cibles du projet ont été révisées pour accorder plus de temps à la transition et l'atteinte de la conformité. Pour un autre projet, le lancement de sa mise en œuvre a été retardé en raison des exigences légales nationales pour l'obtention de l'enregistrement national du projet. Plusieurs interventions des agences d'exécution, en collaboration avec les autorités locales, ont permis de résoudre la situation.

15. Dans un cas, les retards signalés étaient liés au changement d'agence principale pour la mise en œuvre du projet. Les délais nécessaires pour réviser l'accord et reformuler le plan d'action ont conduit au report du lancement du projet. Le Comité exécutif avait été informé et avait approuvé la demande de prolongation de la mise en œuvre du projet.

16. Pour compenser les retards de mise en œuvre causés par la pandémie du COVID-19, des formats alternatifs pour les rencontres avec les parties prenantes et les activités de formation ont été mis en place. Les activités prévues ont été redéfinies et, dans la mesure du possible, les cours et les ateliers ont été modifiés afin de pouvoir être dispensés en mode virtuel. De nouveaux modes de communication ont été mis en place, incluant les vidéoconférences, le clavardage et la collaboration infonuagique. Dans un cas, par l'intermédiaire de l'agence d'exécution, l'UNO a demandé une prolongation d'un an pour le projet, laquelle fut approuvée par le Comité exécutif.

Chlorofluorocarbures

17. Un projet sur les CFC avait connu des retards dès le début pour l'obtention de la signature de l'Accord, ce qui avait entraîné des retards dans le décaissement des tranches. Lorsque le projet a finalement été lancé, le chef et le personnel de l'Unité de gestion du projet (UGP) ont quitté. La structure nationale de gestion des SAO a été réorganisée et la nomination d'un nouvel administrateur des SAO a pris plus d'un an. L'agence d'exécution a travaillé étroitement avec le gouvernement pour finaliser la vérification de la consommation et s'assurer de la poursuite du projet avec la nouvelle équipe de l'UGP. Aucun autre retard n'a été signalé pour le reste de la période de mise en œuvre.

18. Certaines faiblesses ont été signalées dans la conception des projets, tels que l'absence de fournisseurs d'entretien accrédités, et le manque de critères de sélection pour les instituts de formation a retardé l'achèvement de la mise en œuvre du projet. Tandis que le programme de formation des formateurs s'est déroulé tel que prévu initialement, certains aspects techniques des critères de sélection des instituts de formation faisaient défaut. Cette lacune a entraîné l'attribution d'équipements à des instituts dans des zones où il y avait peu d'ateliers d'entretien, ce qui a eu pour effet finalement de retarder l'offre de services de formation aux techniciens. Cette situation a été rectifiée par la redistribution des équipements déployés en fonction du nombre anticipé de techniciens dans chaque centre de formation, et la définition du montant maximum des frais et de la durée de la formation.

19. Un projet a connu des retards importants dus à des problèmes avec les fournisseurs. Le système de bons a suscité peu d'intérêt de la part des ateliers d'entretien, en raison du temps associé et des coûts monétaires. Les fournisseurs d'équipements n'avaient pas appuyé le lancement du projet car il ne servait pas leurs intérêts à court terme. L'agence a travaillé avec les autorités environnementales pour accroître le montant du bon et simplifier les étapes de traitement, faisant augmenter le nombre de bons émis, ce qui a coïncidé, par ailleurs, avec l'arrivée d'équipements chez les fournisseurs qualifiés dans le cadre du système de bons établi.

Bromure de méthyle

20. La principale cause des retards dans le projet sur le bromure de méthyle était liée à des facteurs externes. Des troubles civils et des questions de sécurité ont limité la mise en œuvre du projet. Toutefois, la coordination efficace entre l'agence bilatérale et l'UNO, avec l'engagement et la mobilisation des parties prenantes locales, a permis d'atteindre les objectifs et les résultats. La capacité d'ajustement des cibles prévues et la souplesse démontrée dans la mise en œuvre ont été déterminantes pour parvenir à la réalisation réussie du projet et l'atteinte de ses résultats.

I.3 Leçons tiréesPlans de gestion de l'élimination des HCFC*Renforcement des capacités*

21. Les programmes de formation et la fourniture d'équipements aux techniciens ont été déterminants pour soutenir la mise en œuvre de l'élimination des HCFC. Ces programmes de formation ont renforcé les compétences des techniciens d'entretien en réfrigération et des utilisateurs finaux pour développer les meilleures pratiques dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, couvrant entre autres les enjeux suivants : confinement des SAO, récupération, recyclage et régénération des frigorigènes, techniques de réduction et de conversion, manipulation des frigorigènes de remplacement, et rapports d'entretien pour les installations. La fourniture d'équipements d'analyse des frigorigènes supplémentaires aux bureaux des douanes renforcerait leurs capacités de surveillance et d'application de la loi pour garantir la conformité.

22. Les programmes de formation pourraient être enrichis pour les activités de la phase II des PGEH, incluant la mise à jour des connaissances et des compétences concernant des technologies auxquelles les techniciens devraient être sensibilisés et pour lesquelles ils devraient être accrédités. Les sujets suivants pourraient faire partie des programmes de formation : (a) les technologies permettant de réduire les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère; (b) les mesures destinées à réduire la consommation d'énergie grâce à des équipements en bon état et bien entretenus; et (c) les questions de sécurité liées à l'inflammabilité et/ou la toxicité des frigorigènes à éliminer.

23. Il pourrait aussi s'avérer utile de créer de nouveaux centres d'excellence ou de moderniser les centres existants afin d'améliorer la formation sur les frigorigènes toxiques et/ou inflammables. Il est nécessaire d'élaborer des normes professionnelles et de mettre à jour les programmes de formation des techniciens par l'ajout de modules de formation actualisés couvrant les plus récentes avancées technologiques liées aux mesures requises pour la mise en œuvre de la phase II des PGEH.

24. Le renforcement des capacités pourrait continuer à promouvoir la sensibilisation des consommateurs, des importateurs et des techniciens de différents secteurs qui ont une connaissance limitée des secteurs de la réfrigération. Les médias devraient aussi être impliqués pour faciliter la diffusion d'informations pertinentes. La formation des nouveaux ANO lorsque les titulaires quittent les UNO doit être une priorité afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse du projet, sans perturbations.

25. La formation pourrait être élargie afin d'inclure un nombre croissant d'experts locaux, par la formation de formateurs, afin qu'ils puissent répliquer la formation à l'échelle nationale. Des instituts nationaux et locaux pourraient faciliter l'élaboration de systèmes d'accréditation des techniciens, par l'implication d'experts locaux qui deviendraient des formateurs et renforceraient l'efficacité des systèmes d'accréditation en place. De telles mesures contribueraient à maintenir et à accroître le nombre de techniciens locaux, d'expérience et certifiés.

Rôle des Unités nationales de l'ozone

26. Les UNO ont joué un rôle très efficace dans le succès des activités de la phase I pour l'élimination des HCFC. En étroite collaboration avec les agences d'exécution et par la création de partenariats avec les parties prenantes nationales, elles ont joué un rôle déterminant dans la sensibilisation, le développement et le renforcement des capacités, l'instauration d'un système électronique de permis bien développé pour les importations de SAO et d'un système de quotas, et pour encourager une mise en œuvre harmonieuse permettant d'atteindre les objectifs des projets et d'assurer la conformité au Protocole de Montréal.

27. Durant la phase II des PGEH, les UNO pourraient continuer à bâtir des partenariats stratégiques pour la mise en œuvre des PGEH, par ex., avec les associations de réfrigération et de climatisation (RAC) et avec les écoles de formation technique en RAC. Elles pourraient aussi continuer à développer des bases de données et des systèmes de communication des données, en collaboration avec les participants du secteur de l'entretien.

28. Les UNO jouent un rôle actif pour rejoindre et mobiliser des partenaires clés pour la mise en œuvre des projets. Elles assurent aussi une surveillance régulière et font rapport aux agences d'exécution sur la mise en œuvre des projets, les tiennent informées des changements législatifs et organisent des séances de formation pour les experts en réfrigération ainsi que pour les agents des douanes et d'application de la loi.

29. Certains projets ont mentionné une pression excessive sur les UNO qui disposent de ressources humaines insuffisantes pour faire face à toutes les responsabilités requérant leur soutien pour assurer le succès de la mise en œuvre des projets. Certains rapports de vérification ont constaté que la capacité institutionnelle actuelle est poussée à ses limites extrêmes. Au niveau des entreprises, un manque de capacité technique exerçait des pressions importantes sur l'UNO. Bon nombre d'activités sont gérées par deux fonctionnaires (l'ANO et son adjoint). Dans ces cas, il a été recommandé de revoir la capacité des ministères existants incluant l'UNO, afin d'identifier tout type de ressources, technologies ou procédures susceptible de renforcer la capacité actuelle et/ou d'accroître la capacité pour les exigences futures, y compris les implications de la réduction progressive des HFC et les développements technologiques des substances à faible potentiel de réchauffement de la planète et l'efficacité énergétique.

Cadre politique et réglementaire

30. Le cadre réglementaire pour l'instauration de systèmes de permis et de quotas constitue la mesure la plus efficace pour parvenir à la conformité. Pour faciliter la réussite du processus de ratification, la coordination entre les institutions gouvernementales et les parties prenantes dans les politiques et les plans d'action requis s'est avérée très importante. La formation continue des inspecteurs environnementaux et des agents des douanes est recommandée pour leur permettre de rester au courant des nouvelles réglementations, politiques et technologies.

31. Dans certains projets, la faiblesse des règlements et de leur application n'a pas facilité la conformité aux cibles du Protocole de Montréal. Un pays n'avait pas de système fonctionnel pour la déclaration obligatoire de la consommation de SAO et de gaz fluorés, par les entités légales et les entrepreneurs individuels. Toute donnée fournie par les participants au marché était transmise sur demande et sur une base volontaire. À titre de leçon, il est suggéré d'élaborer et de mettre en place un système de déclaration obligatoire sur l'utilisation des SAO et des gaz fluorés dans un proche avenir, à partir d'autres expériences régionales ou nationales déjà en place.

Conception de projet

32. La disponibilité de technologies de remplacement, notamment dans les pays dépendant des importations, doit être prise en compte lors de la planification des propositions de projets, ainsi que la disponibilité des techniciens requis pour la mise en œuvre du projet. Un nombre suffisant de sessions

pratiques pour doter les techniciens des compétences et des équipements nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions devrait aussi être envisagé à l'étape de la conception du projet. Certes, la formation en ligne peut aider, mais des sessions en personne sont nécessaires pour parachever la formation des techniciens.

Autres projets d'accords pluriannuels

33. Pour les plans d'élimination des CFC, certaines leçons tirées concernent la conception du projet. Les modalités de décaissement pour le projet qui sont énoncées dans l'Accord de subvention, n'incluaient pas une clause pour un compte désigné. Par conséquent, le bénéficiaire devait assumer toutes les dépenses au départ. Les remboursements étaient effectués après l'atteinte des objectifs de rendement et après la vérification des dépenses. Cette situation a causé des conflits et des problèmes pour répondre en temps voulu aux exigences de dépenses lorsque le financement requis n'était pas disponible à cause des cycles budgétaires. La leçon tirée est qu'il faut anticiper ces aspects au moment de la conception du projet, incluant des mesures en cas d'imprévu afin d'atténuer l'incidence sur la mise en œuvre.

34. Quant aux aspects technologiques, la détection de fuites lentes et à long terme est un problème très important. Les difficultés constantes pour réduire les fuites de frigorigènes démontrent la nécessité pour les ingénieurs/techniciens en réfrigération d'avoir des compétences additionnelles sur l'entretien des équipements de RAC permettant leur fonctionnement avec un taux de fuites le plus faible possible. Une leçon tirée est que la formation et l'accréditation des techniciens d'entretien sur les méthodes de détection des fuites pourraient être incluses dans la définition des stratégies de détection des fuites pour améliorer les performances dans ce secteur. L'accréditation des techniciens pourrait devenir obligatoire afin d'assurer une qualité accrue de l'installation et de l'entretien des équipements.

35. Il est essentiel de soutenir l'administration douanière pour s'assurer qu'aucune importation non autorisée n'entre dans le pays, une fois la réglementation en place et dûment appliquée. Dans le projet sur le BM, l'implication d'organisations non-gouvernementales a semblé déterminante pour mobiliser les acteurs concernés dans la mise en œuvre du projet dans le secteur rural et agricole. Des approches innovatrices pour impliquer les parties prenantes locales ont contribué à surmonter, dans la mesure du possible, l'incidence de l'instabilité prolongée et des troubles civils dans le pays.

II. Résumé des informations provenant des rapports d'achèvement de projets individuels

II.1 Aperçu des informations provenant des rapports d'achèvement de projets individuels

36. Sur un total de 1 866 projets d'investissement achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 864 RAP, avec un solde de deux RAP en souffrance, tel qu'indiqué au Tableau 3.

Tableau 3. RAP soumis pour des projets d'investissement

Agence	Achevés	Reçus avant la 91 ^e réunion	Reçus après la 91 ^e réunion	En souffrance
Canada	2	2	0	0
France	13	13	0	0
Allemagne	20	20	0	0
Italie	11	11	0	0
Japon	6	6	0	0
Espagne	1	1	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	0	0
États-Unis d'Amérique	2	2	0	0
PNUD	899	899	0	0
ONUDI	453	451	0	2
Banque Mondiale	458	456	2	0
Total	1 866	1 862	2	2

37. Sur les 1 280 projets achevés ne portant pas sur des investissements⁴, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 275 RAP dont 15 ont été reçus après la 91^e réunion mais avant la date-limite pour leur présentation à la 92^e réunion, avec un solde de 4 RAP en souffrance, tel qu'indiqué au Tableau 4.

Tableau 4. RAP soumis pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Achevés	Reçus avant la 91 ^e réunion	Reçus après la 91 ^e réunion	En souffrance
Canada	57	57	0	0
France	34	34	0	0
Allemagne	62	61	0	1
Japon	17	17	0	0
PNUD*	302	298	3	1
PNUE	510	498	9	3
ONUDI	161	159	2	0
Banque mondiale	44	43	1	0
Autres**	93	93	0	0
Total	1 280	1 260	15	5

* De plus, le PNUD a soumis un RAP pour un projet achevé après 2021.

** Incluant des RAP achevés provenant des pays suivants : Australie (25), Autriche (1), République tchèque (2), Danemark (1), Finlande (5), Israël (2), Italie (1), Pologne (1), Portugal (1), Fédération de Russie (1), Afrique du Sud (1), Espagne (4), Suède (5), Suisse (3), et Etats-Unis d'Amérique (40).

38. Les 18 RAP individuels reçus après la 91^e réunion, incluant un RAP soumis pour un projet achevé après 2021⁵, couvraient quatre catégories de projets, à savoir : deux projets d'investissements et 16 projets ne portant pas sur des investissements, ces derniers incluant un projet de démonstration, un projet d'assistance technique couvrant quatre enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO et 14 projets de vérification.⁶ Seulement sept RAP individuels pour des projets achevés sont en souffrance, tel qu'indiqué à l'Annexe III.⁷ Les résultats cumulés relatifs aux décaissements, l'élimination réelle, la durée moyenne et les retards dans la mise en œuvre des projets figurent dans le Tableau 5.

Tableau 5. Aperçu du budget, de l'élimination des SAO et des retards pour les projets individuels soumis après la 91^e réunion

Agence	Nombre de projets	Fonds (\$ US)		Élimination (tonnes PAO)		Durée/retards moyens (mois)*	
		Approuvés	Décaissés	Approuvée	Réelle	Durée	Retards
PNUD	4	1 580 600	1 579 765	0,0	0,0	50,24	22,05
PNUE	9	270 000	90 900	0,0	0,0	24,36	0,00
ONUDI	2	60 000	56 312	0,0	0,0	13,23	-11,13
Banque mondiale	3	833 514	796 567	885,8	885,8	26,57	10,66
Total	18	2 744 114	2 523 544	885,8	885,8	28,86	6,19

*La moyenne totale est calculée sur le total des 16 RAP individuels reçus avant la date-limite de remise.

⁴ Excluant la préparation de projet, les programmes de pays, les projets pluriannuels, le réseautage, les activités d'échange d'informations et les projets de renforcement des institutions.

⁵ Annexe II

⁶ La liste des RAP individuels en souffrance figure à l'Annexe III.

⁷ Trois des sept RAP en souffrance ont déjà été remis au Secrétariat mais après la date-limite et seront examinés à la 93^e réunion.

II.2 Raisons des retards et mesures prises

Projets d'investissement (2)

39. Les RAP concernant les deux projets d'investissement, mis en œuvre par la même agence, mentionnent les causes de retards suivantes : (a) délais dus aux entrepreneurs et aux fournisseurs; retards dans la livraison des équipements et l'offre de formation pour le transfert technologique; (b) retards dus aux agences : coordination et délais administratifs, changements de personnel chez l'agent financier; (c) délais dus aux entreprises : exigences pour les audits de sécurité et préparation des plans de gestion environnementale ; et (d) délais dus à des facteurs externes : incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage connexes.

40. Dans le cadre des mesures prises pour atténuer l'impact des retards, l'agence d'exécution a aidé la contrepartie nationale à identifier des consultants qualifiés en matière de sécurité pour répondre aux exigences de l'audit. Dans la mesure du possible, un suivi virtuel de l'avancement du projet a été effectué pour suivre les progrès, en remplacement des visites sur le terrain qui n'ont pu se faire pendant l'interdiction des déplacements. L'agence a fourni de l'aide aussi pour le recrutement du personnel technique et elle a donné de la formation sur l'approvisionnement et les questions techniques pertinentes pour la mise en œuvre du projet. L'agence d'exécution a fait un suivi rigoureux auprès des fournisseurs d'équipements pour assurer la livraison finale.

Projets ne portant pas sur des investissements (16)

Rapports de vérification (14)

41. Tous les rapports faisaient référence aux retards causés par la pandémie de COVID-19 qui a affecté les déplacements des consultants et des vérificateurs. Dans certains cas, la vérification de la consommation de HCFC a été faite à distance par le vérificateur international indépendant, avec le soutien d'un vérificateur local dans le pays. La contrepartie nationale, avec le soutien de l'UNO, a facilité la collecte des données et les communications avec les parties prenantes concernées ainsi que la vérification des données avant leur numérisation, saisie et transfert au vérificateur. Des réunions en ligne avec le consultant ont permis de vérifier et de clarifier avec l'UNO toute question concernant les données soumises. Le vérificateur a tenu des réunions virtuelles avec chaque partie prenante dans le cadre du processus de vérification.

42. Une agence d'exécution a signalé d'autres retards dans la conduite de huit rapports de vérification dans la même région et pour lesquels deux consultants internationaux avaient été embauchés afin de préparer quatre rapports, chacun, tout en coordonnant la méthodologie et le format des rapports pour assurer une collecte et une déclaration cohérentes des données. La conduite de multiples rapports de vérification en même temps a représenté un défi pour l'agence tandis que l'échéancier défini par le Comité exécutif pour la remise des rapports se resserrait étant donné la complexité de l'exercice. L'agence a surmonté les défis par la mise en place de procédures systématiques pour la conduite des vérifications et la rationalisation de la tâche dans tous les pays impliqués.

43. Afin d'éviter des retards pour la phase II d'un PGEH, l'agence a travaillé étroitement avec le Secrétariat du Fonds pour préparer un rapport préliminaire qui incluait une évaluation de l'application du système d'octroi de permis et de quotas, et des données sur la consommation vérifiée par l'audit, en vue de respecter l'exigence de remise pour la phase II du PGEH régional, tout en travaillant sur le rapport de vérification complet.

44. Un autre projet a signalé des défis pour la conduite de la vérification, car le ministère de l'Environnement dont dépendait l'UNO, était en restructuration et l'UNO a été transférée au ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Environnement. Ce changement et la pandémie ont retardé la préparation et l'achèvement du rapport de vérification.

Projet de démonstration (1)

45. Le projet de démonstration sur la gestion et l'élimination des SAO résiduelles a connu des retards dus à des problèmes d'approvisionnement et avec l'entrepreneur. Le processus rigoureux d'appel d'offres pour l'achat de matériel et d'équipements destinés aux centres de régénération a contribué à garantir la qualité et la livraison des produits mais il impliquait un processus long et complexe qui a causé des retards dans la mise en œuvre. Des facteurs nationaux concernant les variations de prix du carburant ont affecté les coûts du transport des déchets dangereux dans ce projet. La pandémie de COVID-19 a accru ces retards car certaines entreprises avaient dû cesser leurs activités par manque de personnel disponible.

46. Des retards dus à la conception du projet ont aussi été signalés. Selon l'agence d'exécution, il est devenu apparent durant la mise en œuvre que le calendrier alloué au projet était trop court et ne permettrait pas de réaliser toutes les activités prévues. En outre, l'allocation des ressources pour parvenir aux différents résultats était inadéquate et une réallocation des fonds entre les différentes activités prévues était requise. Le projet a connu aussi des problèmes technologiques dus à des perturbations affectant un incinérateur.

47. Pour résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus, l'agence a demandé une prolongation du projet, avec un plan de travail détaillé. La proposition révisée pour l'allocation des ressources a été ajustée. L'agence a introduit aussi l'utilisation d'outils virtuels dans les communications afin d'assurer à distance la continuité des activités durant la pandémie de COVID-19, dans la mesure du possible, et de maintenir l'interaction avec les contreparties nationales.

Projet mondial – quatre enquêtes nationales sur des solutions de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone (1)

48. Le RAP du projet d'assistance technique pour la préparation de quatre enquêtes nationales sur des solutions de remplacement des SAO indique que pour un pays, l'enquête a été effectuée selon le calendrier prévu de 18 mois. Toutefois, puisque le projet incluait trois autres pays qui ont connu des retards de mise en œuvre, le RAP n'a pu être soumis avant l'achèvement de toutes les sous-composantes.

49. Les retards signalés dans les trois autres pays étaient liés à : (a) des difficultés pour l'embauche d'un consultant ayant l'expertise adéquate, et (b) des problèmes de coordination entre le cabinet d'expert-conseil étranger et les fournisseurs de soutien locaux pour rejoindre les parties prenantes nationales. L'agence d'exécution a fourni un soutien supplémentaire aux entreprises étrangères, sélectionnées par un processus concurrentiel, en partageant avec les consultants une connaissance nécessaire des secteurs et de l'industrie dans les différents contextes nationaux.

II.3 Leçons tirées⁸

Projets d'investissement

50. Les leçons tirées d'un projet de reconversion portaient sur la nécessité d'effectuer des audits de sécurité incendie avant que l'opération complète puisse débuter. Le concept du projet doit tenir compte du temps nécessaire pour définir minutieusement la portée de l'audit et identifier des experts de sécurité incendie qualifiés pour l'effectuer.

51. Les leçons tirées du projet pour les halons mentionnaient l'importance de définir des politiques favorables et des environnements réglementaires qui fourniront des incitatifs pour la réussite de la mise en œuvre du projet en vue de parvenir à la conformité au Protocole de Montréal.

⁸ Accès en ligne aux leçons tirées des RAP individuels : <http://multilateralfund.org/pcrindividual/search.aspx>.

Projets ne portant pas sur des investissements

Rapports de vérification

52. L'instauration d'une coopération harmonieuse entre la(les) agence(s), les UNO et les parties prenantes impliquées pour fournir les données de la vérification est un facteur-clé de la réussite des projets de vérification. Les UNO jouent un rôle central pour assurer la circulation des informations et la qualité des données transmises au vérificateur indépendant. La coopération des agents des douanes est requise également afin de comprendre les principales difficultés rencontrées face à d'éventuelles déclarations erronées, dues à l'utilisation des mauvais codes du Système harmonisé, et autres problèmes reliés aux systèmes d'octroi de quotas et de permis. Les lignes directrices sur la vérification fournissent un cadre adéquat qui permet au vérificateur indépendant de soumettre des informations objectives et vérifiées, telles que requises pour cette tâche.

53. Les rapports de vérification ont fourni des informations détaillées sur des éléments de la mise en œuvre des projets, tels que : (a) les systèmes d'octroi de quotas et de permis; (b) un rapprochement régulier des données; (c) le système de classement; (d) le mémoire d'entente entre l'UNO et l'administration des douanes; (e) le renforcement des capacités; et (f) les exigences de rapport. Les recommandations des rapports de vérification se sont avérées utiles pour les agences lors de la révision des plans d'action, de la conception et de la mise en œuvre de nouveaux projets ou de nouvelles phases de la mise en œuvre.

Autres rapports d'achèvement de projets individuels (projet de démonstration et enquêtes sur les solutions de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone)

54. Le projet de démonstration a livré des leçons, y compris sur la conception du projet. L'échéancier du projet était trop court et les ressources auraient dû être allouées différemment pour parvenir aux résultats prévus. Il a confirmé aussi la nécessité d'une collaboration continue avec les autorités et les entreprises locales pour tenir compte de l'impact environnemental des projets et communiquer cet impact aux décideurs à l'échelle nationale.

55. Les enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO ont aidé les gouvernements à comprendre les types d'importations et d'utilisation futurs et à établir une base de la consommation de HFC afin d'être mieux préparé pour suivre les tendances des HFC. Les enquêtes ont servi à sensibiliser les pays et les UNO aux aspects pertinents de la future réduction progressive des HFC, tels que le calcul des équivalents d'émissions de dioxyde de carbone ou la compréhension du marché pour chaque secteur concerné afin de prévoir la consommation future. Elles ont permis aussi d'identifier et de présenter de nouveau, aux UNO, les parties prenantes des différents secteurs qui n'étaient plus dans le portrait depuis les phases du Protocole de Montréal sur les CFC et les halons, tout en avertissant l'industrie du fait que les HFC seraient/étaient l'objet de contrôles dans le cadre du Protocole de Montréal et feraient éventuellement l'objet d'une réduction progressive.

56. Les leçons tirées des retards dans la mise en œuvre ont suggéré de mieux évaluer les connaissances opérationnelles des entreprises étrangères au moment de leur confier des tâches, telles que la tenue d'une enquête nationale, tâches qui requièrent non seulement une expertise générale sur la conduite des enquêtes mais aussi un degré de connaissances du contexte national et des parties prenantes concernées à recenser et à inclure dans les enquêtes.

III. Rapport sur l'intégration du genre dans les rapports d'achèvement des projets

57. Les formats existants pour la remise des RAP n'incluent pas une section distincte pour faire rapport sur l'intégration du genre. Toutefois, plusieurs agences sont parvenues à fournir des renseignements à ce sujet, lorsqu'ils étaient disponibles, dans la section pour les remarques.

58. Parmi les RAP examinés pour le présent rapport global, 19 APA et un projet individuel avaient été approuvés depuis la 85^e réunion et jusqu'à présent⁹, dont deux ont fait rapport sur les aspects reliés au genre. Un RAP d'APA pour un projet sur le BM, approuvé avant la 85^e réunion, incluait aussi une brève référence aux femmes dans l'agriculture, mentionnant leur rôle dans ce secteur qui en faisant des actrices importantes pour la mise en œuvre du projet.

59. Pour les APA plus récents, un pays a signalé la création d'une association de femmes dans le secteur de la réfrigération, pour aider les jeunes femmes diplômées à trouver des emplois et à démarrer une carrière. Des centres de formation ont contribué à la formation de techniciennes. Les UNO et les agences d'exécution ont joué un rôle déterminant pour améliorer la représentation des femmes dans le secteur de l'entretien, traditionnellement masculin. Un autre projet a indiqué que le pays vise à accroître le nombre de femmes qui recevront une formation et qui travailleront dans différents secteurs reliés aux HCFC et leurs produits de remplacement, et aux équipements contenant ces substances.

60. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, continuera à surveiller les références à la question du genre dans les RAP. À cet égard, on s'attend à ce que ce domaine soit inclus dans le rapport, à la suite du prochain exercice interne prévu dans le programme de travail suivi et évaluation pour l'année 2023¹⁰, lorsque des formats révisés seront proposés pour les RAP.

IV. Autres enjeux

61. Pour préparer la 92^e réunion, une réunion de coordination inter-agences s'est tenue les 8-9 mars 2023. Elle a permis des discussions sur ce sujet entre le Secrétariat, les agences bilatérales et d'exécution et l'Administratrice principale, Suivi et évaluation¹¹. Il a été fait référence à la prochaine révision des RAP, incluant des formats et procédures pertinents, ainsi qu'aux mesures et attentes concernant l'amélioration de la préparation et de l'utilisation de ces informations.

62. Les agences ont partagé leurs points de vue sur la révision à partir de leur expérience, en soulignant les enjeux suivants : (a) les formats et processus n'ont pas évolué par comparaison à ceux des propositions de projet; (b) les banques de données contenant les leçons tirées étaient rarement utilisées pour la préparation de nouveaux projets, puisque le suivi se faisait à travers les rapports sur la mise en œuvre des tranches, remis avec les demandes pour les prochaines tranches, et les leçons tirées propres au pays, avec les demandes pour de nouvelles phases; (c) le calendrier de remise des RAP, c.-à-d. six mois après l'achèvement du projet, était serré et ne correspondait pas au calendrier de l'achèvement financier; (d) le processus d'identification des projets dont les RAP étaient dus pourrait être révisé et amélioré; et (e) les lignes directrices sur les RAP devraient être mises à jour si un nouveau format est adopté.

63. En réponse, l'Administratrice principale a signalé que l'exercice de révision identifierait les utilisateurs et la valeur des RAP. Elle travaillerait avec les agences et le Secrétariat pour améliorer le format des RAP afin qu'il soit mieux aligné sur les formats des propositions de projets. Elle a rappelé que les changements dans les banques de données des leçons tirées font partie de la deuxième phase de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des connaissances. Elle a souligné que tout changement dans le calendrier de remise des RAP devrait être évalué et approuvé par le Comité exécutif, et elle a encouragé les agences à continuer de soumettre les RAP dès l'achèvement opérationnel, sans attendre la liste des RAP en souffrance, puisque les agences étaient les premières à savoir lorsque les projets sont achevés. L'Administratrice principale tiendra compte des enjeux mentionnés ci-dessus et organisera une séance à ce

⁹ Date à partir de laquelle les projets devraient traiter des questions de genre, conformément à la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes, approuvée par la décision 84/92. Pour les plus récentes mises à jour, voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/51.

¹⁰ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/11/Rev.1

¹¹ MLF/IACM.2023/1/2

sujet lors de la réunion de coordination inter-agences pour la préparation de la 93^e réunion.

V. Recommandation

64. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note:
 - (i) Du rapport global d'achèvement de projet de 2023 (RAP) (partie I), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/10 ;
- (b) Demander :
 - (i) Aux agences bilatérales et d'exécution de soumettre, à la 93^e réunion, les RAP en souffrance pour des accords pluriannuels (APA) et des projets individuels ou d'exposer les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pu être soumis ;
 - (ii) Aux agences d'exécution principales et coopérantes de continuer à coordonner étroitement leur travail en finalisant leurs parts respectives des RAP pour faciliter la soumission des rapports par l'agence d'exécution principale, en temps voulu ;
 - (iii) Aux agences bilatérales et d'exécution, au moment de fournir les données pour la soumission des RAP, de s'assurer que des informations utiles et pertinentes soient incluses dans les leçons tirées et les raisons des retards, au-delà de simples anecdotes, en vue de permettre la formulation de recommandations concrètes pour améliorer la mise en œuvre future des projets ou la reproductibilité des bonnes pratiques; et
- (c) Inviter toutes les parties impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des APA et des projets individuels, en particulier le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte des leçons tirées des RAP, le cas échéant.

Annex I

**MULTI-YEAR AGREEMENT PROJECT COMPLETION REPORTS
RECEIVED AFTER THE 91ST MEETING AND
CONSIDERED IN THE 2023 CONSOLIDATED PROJECT COMPLETION REPORT (Part I)**

	Country	Agreement title	Lead agency	Cooperating agency
1.	Albania	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	UNEP
2.	Bahamas	CFC Phase-Out Plan	World Bank (IBRD)	
3.	Bolivia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	Germany
4.	Burkina Faso	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP	UNIDO
5.	Cape Verde	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP	
6.	Dominican Republic	HCFC Phase-Out Plan (Stage II)	UNDP	UNEP
7.	Ecuador	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	UNEP
8.	Guatemala	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	UNEP
9.	El Salvador	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNDP	UNEP
10.	Honduras	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	UNEP
11.	Madagascar	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP	UNIDO
12.	Mongolia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP	Japan
13.	Montenegro	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	
14.	Nepal	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP	UNDP
15.	Nicaragua	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP	UNIDO
16.	Oman	HCFC Phase-Out Plan (Stage II)	UNIDO	UNEP
17.	Panama	HCFC Phase-Out Plan (Stage II)	UNDP	
18.	Philippines	CFC Phase-Out Plan	World Bank (IBRD)	Sweden/UNEP
19.	Senegal	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP	UNIDO
20.	Serbia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	UNEP
21.	Sri Lanka	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNDP	UNEP
22.	Turkmenistan	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO	
23.	Yemen	Methyl bromide	Germany	

Annex II

**INDIVIDUAL PROJECT COMPLETION REPORTS RECEIVED AFTER THE 91ST MEETING
CONSIDERED IN THE 2023 CONSOLIDATED PROJECT COMPLETION REPORT (Part I)**

	Code	Agency	Project title
1.	ANG/PHA/84/TAS/22	UNDP	Verification report for stage I of HCFC phase-out management plan
2.	BRA/DES/72/DEM/305	UNDP	ODS waste management and disposal
3.	CKI/PHA/84/TAS/14	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
4.	ELS/PHA/79/TAS/36	UNDP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
5.	FSM/PHA/84/TAS/14	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
6.	GUA/PHA/84/TAS/56	UNIDO	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
7.	HON/PHA/84/TAS/49	UNIDO	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
8.	IND/HAL/34/INV/315	World Bank (IBRD)	Halon production and consumption sector phase out plan
9.	KIR/PHA/84/TAS/15	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
10.	MAS/PHA/84/TAS/14	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
11.	NAU/PHA/84/TAS/12	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
12.	NIU/PHA/84/TAS/14	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
13.	ODS Surveys	World Bank (IBRD)	Survey of ODS Alternatives at the National Level
14.	SRL/PHA/82/TAS/51	UNDP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
15.	THA/REF/82/INV/03+	World Bank (IBRD)	Conversion from HFC to Propane (R-290) and/or Isobutane (R-600a) as refrigerant in manufacturing commercial refrigeration appliances in Pattana Intercool Co., Ltd.
16.	TLS/PHA/86/TAS/21	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
17.	TUV/PHA/84/TAS/15	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
18.	VAN/PHA/84/TAS/16	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan

Annex III

OUTSTANDING INDIVIDUAL PROJECT COMPLETION REPORTS FOR SUBMISSION TO THE 93rd MEETING *

	Code	Agency	Project Title
1.	BHA/PHA/82/TAS/27	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
2.	IRQ/REF/57/INV/07	UNIDO	Replacement of refrigerant CFC-12 with isobutane and foam blowing agent CFC-11 with cyclopentane in the manufacture of domestic refrigerators and chest freezers at Light Industries Company
3.	JAM/PHA/84/TAS/39	UNDP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
4.	LIR/PHA/85/TAS/29*	Germany	Verification report for stage I of HCFC phase-out management plan
5.	MEX/REF/81/INV/04+	UNIDO	Conversion of commercial refrigeration manufacturing in two facilities from the use of HFC-134a and R-404A as the refrigerants to propane (R- 290) and isobutane (R-600a) at Imbera
6.	SIL/PHA/86/TAS/39	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan
7.	STL/PHA/82/TAS/30	UNEP	Verification report on the implementation of the HCFC phase-out management plan

(*) The individual project completion reports (PCRs) for the Bahamas, Liberia and Saint Lucia have been submitted to the Secretariat after the cut-off date for the 92nd meeting and they will be considered in the 2023 consolidated PCR (Part II) at the 93rd meeting. Shaded in the table.

Annex IV

OUTSTANDING MULTI-YEAR AGREEMENT PROJECT COMPLETION REPORTS DUE BY DECISION IN 2023 *

	Country	Multi-year agreement (MYA) sector/title	Lead/cooperating agency
1.	Afghanistan	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/Germany/UNIDO
2.	Bahamas	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
3.	Belize	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNDP
4.	Benin	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
5.	Bosnia and Herzegovina	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO
6.	Botswana	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
7.	Brunei Darussalam	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNDP
8.	Chad	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
9.	Chile	HCFC Phase-Out Plan (Stage II)	UNDP/UNEP/UNIDO
10.	Colombia	HCFC Phase-Out Plan (Stage II)	UNDP/UNEP/Germany
11.	Comoros	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
12.	Cook Islands	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
13.	Côte d'Ivoire	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
14.	Djibouti	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
15.	Ethiopia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
16.	Fiji	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNDP/UNEP
17.	Gabon	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
18.	Global (Argentina)	Global chiller replacement project (GLO/REF/80/DEM/344)	UNIDO
19.	Guinea	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
20.	Kiribati	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
21.	Kuwait	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
22.	Lao, PDR	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/France
23.	Marshall Islands	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
24.	Micronesia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
25.	Mozambique	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
26.	Myanmar	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
27.	Nauru	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
28.	Niger	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO/UNEP
29.	Niue	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
30.	Palau	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
31.	Paraguay	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNDP
32.	Region: ASP (PIC Islands)	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
33.	Saint Lucia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
34.	Samoa	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
35.	Solomon Islands	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
36.	Somalia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNIDO
37.	Tanzania	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
38.	Tonga	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
39.	Tuvalu	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
40.	Vanuatu	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
41.	Zambia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
42.	Zimbabwe	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	Germany

(*) The project completion reports (PCRs) for 17 projects due by decision have been submitted to the Secretariat after the cut-off date for the 92nd meeting and they will be considered in the 2023 consolidated PCR (Part II) at the 93rd meeting. Shaded in the table.

Annex V

**OTHER OUTSTANDING MULTI-YEAR AGREEMENT PROJECT COMPLETION
REPORTS ***

	Country	Multi-year agreement (MYA) sector/title	Lead/cooperating agency
1.	Argentina	Production CFC	World Bank
2.	Armenia	HCFC Phase-Out Plan (Stage II)	UNDP/UNEP
3.	Cuba	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNDP
4.	Eritrea	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
5.	Eswatini	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNDP
6.	Gambia	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
7.	Guinea-Bissau	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
8.	Iraq	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
9.	Lesotho	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	Germany
10.	Malawi	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
11.	Moldova, Rep	HCFC Phase-Out Plan (Stage II)	UNDP/UNEP
12.	Rwanda	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
13.	Sao Tome and Principe	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP
14.	Sierra Leone	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO
15.	Uganda	HCFC Phase-Out Plan (Stage I)	UNEP/UNIDO

(*) The MYA project completion reports (PCRs) for seven projects have been submitted to the Secretariat after the cut-off date for the 92nd meeting and they will be considered in the 2023 consolidated PCR (Part II) at the 93rd meeting. Shaded in the table.